

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Philippe RINGUET – Olivier MORAND – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Philippe RINGUET a donné pouvoir à Nathalie RODRIGUES

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU

Martine AIMÉ a donné pouvoir à Benoît JOUANNETAUD

Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Patricia BLANC

33/24 – TARIFICATION DES SÉJOURS ET DES ANIMATIONS : VACANCES D'ÉTÉ 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la Commune organise des campings et des animations quotidiennes pendant les vacances d'été pour les enfants.

Il est proposé des tarifs basés sur le taux d'effort. Le camping est confirmé à partir de 12 enfants inscrits. A partir du 2^o enfant inscrit aux campings : 10% de réduction pour chaque enfant supplémentaire.

Les tarifications proposées pour l'été 2024 sont les suivantes :

NUIT AU CENTRE ou AU TONO

Le coût est calculé sur la base de 15 enfants, soit 31.33 €.

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond
4.70 €	1.1095%	15.67 €

Les enfants extérieurs scolarisés à Semoy

Nuit	15.67 €
------	---------

Les familles hors commune

Nuit	31.33 €
------	---------

LES MARTIENS – LES TITEUFS

Camping commun : lieu et dates à définir. Le coût du séjour est calculé sur la base de 15 enfants, soit 516.77 €

Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond
215.00 €	18.60 %	310.00 €

Les enfants extérieurs scolarisés à Semoy	
Camping	335.90 €

Les familles hors commune	
Camping	516.77 €

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 Mars 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les tarifs sus mentionnés pour les nuitées et séjour de l'été 2024.**

Fait à Semoy, le 05 avril 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire

La secrétaire de séance,

Patricia BLANC

Adjointe au maire

Transmission au contrôle de légalité le : 10 AVR. 2024

Publication numérique le : 10 AVR. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification